

**INFORMER SOUTENIR DEFENDRE  
COMMUNIQUE DE SOUTIEN NATIONAL  
POUR LE SYNDICAT FO DE LA VILLE DE LINAS**

Wissous le 21 mai 2008

Monsieur le Maire  
Mairie de Linas  
Place Ernest Pillon 91310 Linas

Si on s'attaque à un adhérent FO, à un représentant FO, à un syndicat FO, on s'attaque à Force Ouvrière. Force Ouvrière se mobilisera pour combattre et dénoncer toute forme de discrimination et de répression. Force Ouvrière luttera pour soutenir, défendre et faire appliquer le respect des droits et le droit au respect. C'est pourquoi aujourd'hui nous soutenons et défendons le syndicat FO de la mairie de LINAS.

Le syndicat FO de LINAS oeuvre pour défendre les intérêts des agents et le service public de LINAS. Le syndicat FO de LINAS est composé entre autre par 3 femmes connues des Linois. Elles sont appréciées par les Linois pour leurs compétences professionnelles.

**Etonnamment M le Maire de LINAS**, a attendu sa réélection en mars 2008, pour sanctionner nos 3 camarades.

Des sanctions injustifiées et qui ressemble fortement à de la **DISCRIMINATION SYNDICALE**.

**M le Maire de LINAS** aurait-il une antipathie aiguë envers notre organisation syndicale Force Ouvrière ?

**Quant au Directeur Général Adjoint des Services**, qui déclare à la fin d'un entretien à l'une de nos camarades et cela devant le D.G.S, un élu et 7 représentants syndicaux, "une procédure pénale est engagée contre vous". Est-ce une Info ou de l'Intox ? Est-ce de l'intimidation à l'encontre d'une responsable syndicale ?

**Comportement plutôt inquiétant** pour un D.G.A.S et juriste de surcroît.

En effet peu de temps après, ce dernier **déclare** dans un article du Républicain de l'Essonne parut le 8 mai 2008, **le contraire** "qu'il n'y a aucune mesure pénale en cours".

Il y a de quoi se poser des questions sur la moralité de ce haut fonctionnaire territorial !!!

**Ces méthodes relèvent d'un véritable climat de répression du mouvement syndical.**

**NOUS EXPRIMONS** : notre total soutien à Chantal, Marie-Jo et Sandrine

**NOUS EXIGEONS** : l'annulation des sanctions et que cesse immédiatement toute pression

**NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT** : de dénoncer cette répression par tous les moyens légaux

Pour le syndicat  
Secrétaire Général  
M Calmel